



38, rue Saint Sabin
75011 Paris

Madame Elisabeth Borne, Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

À Paris, le 18 mai 2022

Objet : Pour une Politique Agricole Commune en faveur des haies et de l'agroforesterie en France

Madame la Première ministre,

Le Fonds pour l'Arbre et l'ensemble de ses mécènes vous adressent leurs félicitations pour votre nomination au poste de Première Ministre. Nous nous réjouissons en particulier du fait que vous ayez été ministre de la transition écologique et nous espérons que vous pourrez être le moteur, au plus haut niveau, d'une politique exigeante pour relever les défis d'une planète viable. Par ce courrier, nous vous alertons qu'une décision imminente prise dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune menace directement la sauvegarde des haies bocagères en France et implique un véritable retour en arrière de l'ambition écologique du pays.

Depuis deux ans, les actions menées par le gouvernement ont hissé la haie au plus haut niveau de reconnaissance institutionnelle et adressé un signal fort auprès de la profession agricole pour réintégrer l'arbre dans les exploitations. La mesure « Plantons des haies ! » du Plan France Relance a marqué un tournant fondamental dans l'histoire de la haie et du bocage en France et a rencontré une adhésion massive auprès des agriculteurs pour la replantation de haies. Soucieux d'assurer le relai de cette mesure arrivant à échéance en 2023, le ministre de l'Agriculture a proclamé que la Politique Agricole Commune 2023 serait celle de la haie.

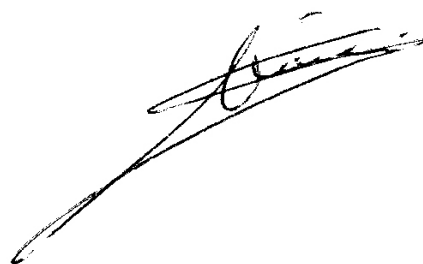
Dans un document transmis le 16 mai 2022, le ministère de l'Agriculture a rendu publiques les propositions soumises aux derniers arbitrages pour la Politique Agricole Commune qui seront débattues une dernière fois ce 20 mai 2022. **Parmi ces éléments figure une proposition (n°109, page 69) cruciale pour le devenir de l'agroforesterie. En réévaluant la pondération des haies (de 10 m2 dans la Politique Agricole Commune en vigueur, à 50 m2 dans la proposition actuelle) il faudra 5 fois moins de mètres de haies par exploitation agricole pour respecter la part minimale de surfaces favorables à la biodiversité qu'il faut respecter pour bénéficier des aides de la Politique Agricole Commune. Cette proposition est jugée insatisfaisante et de nature à provoquer une régression majeure des haies dans l'espace agricole français. Cela serait dommageable car avec le changement climatique subi actuellement par les agriculteurs, la préservation et le déploiement des haies est une vraie solution économique pour préserver la compétitivité de nos exploitations et assurer notre souveraineté alimentaire.**

Le nouveau gouvernement que vous allez diriger a aujourd'hui la possibilité, à travers la planification agroécologique, d'assurer à la haie une place satisfaisante dans les derniers arbitrages de la Politique Agricole Commune qui seront pris demain.

Parce qu'il en va d'une responsabilité commune d'inverser la tendance sans attendre, le collectif d'associations, de Fondations et d'entreprises françaises que nous formons au sein du Fonds pour l'Arbre vous témoigne, par ce présent courrier de notre attention particulière aux arbitrages pour la haie et pour l'agroforesterie qui seront faits dans le cadre de cette nouvelle Politique Agricole Commune ; et pour laquelle nous serons mobilisés pour sa mise en œuvre effective sur le terrain.

En vous remerciant par avance de la considération que vous porterez à notre message, je vous prie d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de nos considérations les plus distinguées.

Sylvie Monier,
Présidente du Fonds pour l'Arbre



A ÉTÉ CRÉÉ PAR



&



AVEC



Fonds pour l'Arbre 38, rue Saint Sabin - 75011 Paris

Dossier suivi par : Mme Paule Pointereau, Responsable de projet de l'Afac-Agroforesteries paule.pointereau@afac-agroforesteries.fr - tel. 06 79 25 61 37 ; Mme Pauline Soulet, chargée du mécénat du Fonds pour l'Arbre pauline.soulet@fondspourlarbre.fr - tel. 07 88 48 39 56